

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Michelle BOUCHON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Mohammèd ZAOUI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Héritier LUNDA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Laurence MOLINARI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Brahim OUAREM), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET),

#### Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jaques BENISTY

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 11

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

### Délibération n°23-150

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Accueils / France Services

Affaire suivie par Emmanuelle ANFREVILLE

### MISE EN PLACE DE PERMANENCES DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART DANS DES LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite proposer sur son territoire une diversité de services au public génovéfain

**CONSIDERANT** la volonté de la ville d'accompagner les publics fragiles à travers des dispositifs innovants favorisant l'inclusion sociale et professionnelle,

**CONSIDERANT** la possibilité de proposer un dispositif permettant d'accompagner les bénéficiaires du RSA (ou les moins de 26 ans) pour trouver un mode de garde de leurs enfants, ponctuel ou pérenne, afin de favoriser leur retour à l'emploi,

**CONSIDERANT** l'offre proposée par La Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud avec le dispositif LA BALLE AU BOND,

**CONSIDERANT** la possibilité d'assurer une permanence hebdomadaire au sein de l'Espace France Service pour ce faire,

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité locales, Petite enfance, Accompagnement des seniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 5 décembre 2023.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** la mise en place d'une permanence de La Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud – Dispositif La Balle au Bond – à l'Espace France Service de Sainte-Geneviève-Des-Bois.

#### VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.